

Programme de formation

Contenu de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Attention !

Pour les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales, par exemple suite à un handicap, ainsi que les titulaires des autres catégories de permis de conduire, rien ne change. Ils restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

Num° agrément : E18069 000 40

1ère séquence : durée 2h

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et connaissances suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

2ème séquence : durée 5h

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduites
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



Pour une conduite
Sûre et
Responsable

Notre mission,
la sécurité routière.



PASSERELLE
AUTOMATIQUE VERS MANUELLE



Formation Permis B78- B

Convertir son permis boîte automatique en permis B manuel

C'est possible ! Pas besoin de repasser l'examen pratique !
Une simple régularisation du permis de conduire suffit en suivant une formation d'une durée de 7 heures, pratique et individuelle, sur un véhicule à boîte de vitesse manuelle, 3 mois après l'obtention du permis B automatique.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

CHEZ NOUS

Les leçons de conduite sont d'une durée de 1h30, en individuel.



Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin de mettre une solution en place.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Gestion administrative	50 €
Livret d'apprentissage	20 €
Demande de transfert du permis de conduire (ANTS)	30 €

FORMATION PRATIQUE

5 leçons de conduites de 1h30	400 €
-------------------------------	-------

500 €

PRESTATIONS UNITAIRES

1 leçons de conduite – 1h30	80 €
-----------------------------	------

Tarif en vigueur jusqu'au 31/10/2024

DOCUMENTS À FOURNIR :

- 1 pièce d'identité
- 1 e-photo (normes ANTS)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- votre permis de conduire



208 avenue des frères Lumière - 69008 Lyon

Tél : 04.78.77.97.21

Mail : contact@sr-conduites.com